

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE  
DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE  
27-28 FEVRIER 2004  
SYRTE (LIBYE)**

Ext/Assembly/AU/Dec.1-2 (II)

# **DECISIONS ET DECLARATIONS**

**DECISION SUR LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT INTEGRE ET  
DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES EN EAU  
EN AFRIQUE**

La Conférence:

- 1. ENTERINE** les recommandations de la réunion des Ministres de l'agriculture et de l'eau;
- 2. ADOPTE** la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique;
- 3. DEMANDE** au Président de la Commission, en collaboration avec les Etats membres, les communautés économiques régionales et toutes les parties concernées et intéressées, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration et de faire rapport à la Conférence, à chaque session ordinaire, sur les progrès réalisés en la matière.

**DÉCISION SUR UN PACTE DE**  
**NON-AGRESSION ET DE DÉFENSE COMMUNE**

La Conférence,

1. **REND HOMMAGE** au Frère Leader Muammar Ghaddafi pour sa vision et pour son engagement en faveur d'une Afrique forte et unie dans le cadre de l'Union africaine ainsi que pour son engagement constant envers la consolidation de la paix et de la sécurité, le développement et l'intégration en Afrique.
2. **PREND NOTE** de la synthèse des conclusions de la deuxième réunion des ministres de la défense et de la sécurité et de celle de la quatrième session extraordinaire du Conseil exécutif, relatives au projet de Pacte de non-agression et de défense commune, élaboré par la Commission; au projet de Pacte contre l'agression et d'assistance mutuelle de l'Union africaine, proposé par la République du Congo; et au projet de Traité pour une défense commune et la création d'une armée unique de l'Union africaine, proposé par la Libye.
3. **DEMANDE** au Président de la Commission de l'Union africaine de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux pour étudier, de façon approfondie, les trois propositions et élaborer un document unique devant être soumis, pour examen, à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

---

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

2<sup>ème</sup> Session extraordinaire

27 février 2004

Syrte (Libye)

Ext/Assembly/AU/Decl. 1(II)

**DECLARATION DE SYRTE SUR LES DEFIS**  
**DU DEVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE DE**  
**L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES**  
**EN EAU EN AFRIQUE**

**DECLARATION DE SYRTE SUR LES DEFIS**  
**DU DEVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE DE**  
**L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES**  
**EN EAU EN AFRIQUE**

NOUS, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la seconde session extraordinaire de notre Conférence à Syrte, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, les 27 et 28 février 2004, en réponse avec gratitude à la proposition faite par le Guide de la Grande Révolution Al Fattah, le frère Muammar Ghaddafi, à la 2<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Maputo (Mozambique) en juillet 2003, de convoquer une session extraordinaire de la Conférence sur le développement économique de l'Afrique ;

Réaffirmant notre engagement aux principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans son programme du NEPAD, visant à promouvoir la coopération et l'intégration entre nos pays dans tous les domaines en vue d'améliorer le niveau de vie de nos peuples et le bien-être de nos générations futures ;

Conscients que l'ingéniosité et les potentialités de nos pays et de nos peuples leur permettront de surmonter tous les obstacles au développement du continent, d'éliminer la pauvreté, l'ignorance et les maladies et de construire une Afrique nouvelle ;

Notant les progrès réalisés dans la mise en place de l'Union africaine et dans la mise en œuvre de son programme du NEPAD dans le processus en cours de l'intégration économique de l'Afrique et la nécessité de créer des mécanismes viables de coopération et de partenariat pour extraire le continent du fléau du sous-développement et de la marginalisation continue à l'ère de la mondialisation de l'économie;

Nous félicitant des résultats des réunions ministérielles sur les secteurs de l'agriculture et de l'eau, du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique et de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 ;

Reconnaissant la nécessité urgente de faire face aux problèmes critiques de la faim, de la pauvreté et des maladies en Afrique en utilisant des approches novatrices, globales et complémentaires visant à améliorer au maximum la productivité des ressources massives et des capacités énormes de l'Afrique pour un développement durable et en tenant compte de la diversité des ressources que recèlent les différentes régions et les Etats membres de l'Union africaine ;

Réaffirmant par ailleurs que le développement durable, équitable et équilibré est basé sur le partenariat dans l'utilisation des ressources et sur le partage des avantages, en conformité avec les principes du droit international ;

Reconnaissant qu'afin de réaliser l'autosuffisance dans la production alimentaire et d'éliminer la famine, il est nécessaire de promouvoir les cultures vivrières stratégiques ;

Reconnaissant également l'importance de l'élevage et de la pêche dans la réalisation de la sécurité alimentaire, ainsi que la nécessité de protéger collectivement, de préserver et de mettre en valeur ces ressources;

Egalement conscients de la nécessité d'utiliser efficacement les résultats de la recherche scientifique pour la planification dans le secteur agricole afin de faire face aux problèmes de la désertification, de la conservation des sols, de l'eau et de la protection de l'environnement en vue d'un développement durable des ressources agricoles et animales ;

Convaincus en outre du fait que l'eau est un facteur déterminant dans toutes les activités humaines, et de la nécessité de garantir la préservation et la répartition des ressources en eau ;

Préoccupés par l'état actuellement peu satisfaisant des programmes de développement intégré des ressources en eau et de l'agriculture en Afrique, tel que signalé par le Directeur général de la FAO et désireux d'inverser cette situation inacceptable;

Résolus à accorder la priorité à la mise en œuvre des programmes intégrés de développement de l'agriculture et des ressources en eau pour promouvoir le développement durable en Afrique ;

Nous félicitant des initiatives des partenaires de coopération bilatérale et multilatérale ;

Nous félicitant en outre du travail accompli par les ministres africains de l'eau et de l'agriculture, et de leur ferme engagement à fournir des directives et à assurer la coordination dans la gestion des ressources en eau et le développement agricole en Afrique, et approuvons leurs recommandations ;

**Nous nous engageons à,**

- 1. Identifier et soutenir** le développement et la production des produits agricoles stratégiques et autres activités économiques et industrielles clés en vue d'exploiter pleinement les potentialités spécifiques au continent et les avantages comparatifs des Etats membres, dans la production agricole et autres activités économiques, tout en réduisant les dépenses et la dépendance vis-à-vis des importations ;
- 2. Promouvoir** le développement des productions animales, notamment par l'amélioration des pâturages naturels et la distribution des produits vétérinaires des ressources génétiques en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire ;

3. **Promouvoir** le développement des ressources halieutiques et les techniques de pêche, à **améliorer** les systèmes de préservation, de stockage, de distribution, et de transformation et à **encourager** la coopération régionale dans le domaine de la pêche, y compris la protection des ressources halieutiques dans les zones économiques exclusives ;
4. **Promouvoir** le développement du matériel agricole, d'élevage et de pêche ainsi que les techniques de fabrication des équipements nécessaires à la satisfaction des besoins du continent en matière de production agricole ;
5. **Promouvoir** le renforcement des centres d'excellence et et/ou des réseaux, leur création là où il n'en existe pas pour les cultures, l'élevage, la sylviculture, la pêche, la gestion des pâturages, la gestion de l'eau, la désertification, la sécheresse, les inondations et la gestion de l'environnement, et renforcer les institutions de recherche et d'enseignement supérieur aux niveaux continental et régional aux fins de mener des recherches dans les domaines de la biotechnologie (y compris les Organismes Génétiquement Modifiés), de la conservation de la biodiversité agricole, de la biosécurité, du stockage des produits alimentaires, de la collecte et de l'utilisation des eaux etc ;
6. **Renforcer** les banques de ressources génétiques pour l'agriculture, et l'élevage au niveau régional et **promouvoir** la création de telles banques là où elles n'existent pas et assurer l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle ;
7. **Renforcer** les systèmes d'alerte précoce au niveau régional et en **créer** là où il n'en existe pas, et **assurer** leur coordination au niveau continental, pour prévenir l'impact négatif de la sécheresse, de la désertification, des inondations, des catastrophes naturelles et des parasites ;
8. **Etablir** un réseau d'information dans le domaine de la production agricole pour la sécurité alimentaire et le commerce des produits de base entre les marchés et les pays.
9. **Soutenir** le Conseil ministériel africain de l'eau (AMCOW) dans son rôle d'élaboration de plans et politiques relatifs à la gestion des ressources en eau sur le continent et **demander** au Président de la Commission de l'Union africaine d'adapter les mandats, les structures et les activités de l'AMCOW, de la Conférence des Ministres africains de l'environnement et de la Conférence des Ministres africains de l'Agriculture afin de les intégrer aux activités de la Commission de l'Union africaine et de ses Comités techniques spécialisés.
10. **Encourager** la conclusion d'accords bilatéraux sur les ressources communes en eau et **charger** les Communautés économiques régionales de conclure les protocoles régionaux appropriés contenant des orientations pour la gestion intégrée des ressources en eau.

- 11. Renforcer** les organisations existantes de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres et **créer**, le cas échéant, de nouvelles organisations en vue ; notamment, de :
- mettre en valeur et de développer les ressources en eau par l'appui aux projets d'infrastructure y compris la construction de barrages et de canaux, le forage de puits et la fourniture du matériel d'irrigation ;
  - exploiter les chutes d'eau pour produire l'électricité et connecter les différentes grilles au réseau d'ensemble du continent ;
  - mener des études sur les ressources en eau non exploitées dans les régions où il en existe en grandes quantités, au profit du continent, conformément aux principes du droit international, y compris les protocoles conclus entre les Etats riverains.
- 12. Adopter** le fonds de facilitation pour l'eau et **prendre note** de la vision africaine de l'Eau à l'horizon 2025 pour le développement global et intégré du secteur de l'eau;
- 13. Mettre en place**, dans l'immédiat, le Marché commun africain pour les produits agricoles, conformément à la décision du Sommet de Lusaka ;
- 14. Promouvoir** le commerce intra-africain des produits agricoles et halieutiques pour rétablir l'équilibre alimentaire aux niveaux national et régional, et explorer la possibilité d'utiliser de nouvelles méthodes pour le règlement des transactions commerciales ;
- 15. Elaborer** des stratégies claires dans le domaine des agro-industries en général, afin de promouvoir en particulier les industries d'exportation, en vue de renforcer la coopération et l'intégration régionales sur la base des avantages comparatifs dans la création des industries, notamment celles qui contribuent à la mise en œuvre des programmes de développement agricoles ;
- 16. Développer** davantage les infrastructures, en particulier l'énergie, le transport, les routes, les communications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin d'accroître la productivité et d'encourager les investissements locaux et étrangers dans ces secteurs ;
- 17. Assurer** la coordination des positions des pays africains au sein de l'OMC et dans les autres instances de négociations commerciales internationales en vue d'obtenir de meilleurs termes de l'échange et d'accroître la part du continent dans le commerce mondial ;
- 18. Créer** un cadre commun et cohérent de coopération entre le secteur public et secteur privé afin d'attirer plus de capitaux privés dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture ;



19. **Promouvoir** la mise en valeur des ressources humaines à travers le continent, par l'éducation, la formation, le recyclage et l'échange d'expertise ;
20. **Assurer** l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation, à l'éducation, à la terre, aux ressources naturelles, au crédit et aux programmes de développement.
21. **Accélérer** la mise en place de la Banque africaine d'investissement en vue d'assurer le financement, entre autres, des projets de développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau ;
22. **Charger** le Président de la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une étude de faisabilité pour la création rapide du Fonds africain pour le développement de l'Agriculture ;
23. **Accélérer** la mise en œuvre des programmes du NEPAD dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration adoptée à Maputo sur l'allocation de 10% de nos budgets nationaux à la promotion de la production agricole ;
24. **Demander** au Président de la Commission de l'Union africaine d'élaborer des plans d'action détaillés pour la mise en œuvre de la présente Déclaration, de **proposer** les procédures nécessaires et de **soumettre** des plans d'action et des programmes détaillés à la session ordinaire de la Conférence de l'Union en 2005 ;
25. **Demander** au Comité des chefs d'Etat et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD de :
  - a) suivre la mise en œuvre de la présente Déclaration et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs ;
  - b) soumettre à chaque session annuelle de la Conférence, un rapport sur les progrès enregistrés, les difficultés rencontrées, et les mesures proposées pour les résoudre.

**Fait à Syrte, le 27 février 2004**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Câbles: OAU, ADDIS ABABA

---

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE  
27-28 FÉVRIER 2004  
SYRTE (LIBYE)

Ext/Assembly/AU/1-2/(II)

**DECLARATION SOLENNELLE SUR LA POLITIQUE AFRICAINE COMMUNE DE  
DEFENSE ET DE SECURITE**

## **DECLARATION SOLENNELLE SUR LA POLITIQUE AFRICAINE** **COMMUNE DE DEFENSE ET DE SECURITE**

### *Préambule*

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis en notre seconde session extraordinaire le 28 février 2004 à Syrte, en Grande Jamahiriya arabe libyenne,

1. Guides par les principes consacrés dans l'acte constitutif de l'union africaine et la charte des nations unies et par notre vision commune d'une Afrique unie et forte fondée sur le strict respect des droits de l'homme, la coexistence pacifique, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats ;
2. Inspirés par une volonté politique commune d'intensifier nos efforts collectifs en vue de contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité, à la justice et au développement de l'Afrique, et de renforcer la coopération et l'intégration de notre continent, dans l'intérêt suprême de nos peuples ;
3. Convaincus que pour sauvegarder et préserver les libertés durement acquises par nos peuples, la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos pays, nos cultures, notre histoire et nos valeurs communes et pour garantir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique de notre continent, nous devons impérativement entreprendre dans les domaines de la défense et de la sécurité, des actions qui se renforcent mutuellement ;
4. Réaffirmant les engagements que nous avons pris, aux termes de l'article 4 (d) de l'acte constitutif et de l'article 3 (e) du protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'union africaine, de mettre en œuvre une politique commune de défense pour le continent africain ;
5. Rappelant la décision ass/au/dec. 5 (i) que nous avons prise, lors de la séance inaugurale de la conférence de notre union, tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, dans laquelle nous soulignons la nécessité de mettre en place une politique africaine commune de défense et de sécurité, dans le cadre des dispositions de l'acte constitutif de l'union africaine ;
6. Réaffirmant notre détermination à doter l'union des capacités requises en matière de prise de décision en vue d'assurer une gestion effective des crises politico-militaires afin de sauvegarder la paix et de renforcer

la securite du continent africain sur tous les plans, y compris l'elimination des conflits ;

7. Convaincus que ces engagements doteront notre union de moyens accrus et efficaces de maintien de la paix et de la securite sur le continent ;
8. Rappelant la declaration solennelle sur la conference sur la securite, la stabilite, le developpement et la cooperation en afrique (cssdca) et notamment son approche interactive, qui represente pour l'union un outil precieux qui lui permettra, a l'ere du nouveau millenaire, de poursuivre et de renforcer son programme en matiere de securite, de stabilite, de developpement et de cooperation en afrique ;
9. Soulignant l'importance des divers instruments et decisions que nous avons adoptes auparavant sur les questions de paix, de securite et de defense, au niveau continental, qui peuvent constituer les piliers de la politique africaine commune de defense et de securite ;
10. Soulignant la necessite d'une perception commune de la defense et de la securite comme englobant aussi bien les aspects civils que militaires ;
11. Conscients de l'indivisibilite de la securite en afrique et notamment du fait que la defense et la securite d'un pays africain sont directement liees a la defense et a la securite des autres pays africains et desireux d'harmoniser les activites des etats membres dans ces domaines ;
12. Avons decide de nous consulter et d'adopter une position commune sur les questions relatives a la defense, qui affectent ou constituent une menace potentielle a la securite collective de notre continent ;
13. Adoptons solennellement la politique africaine commune de defense et de securite et declarons solennellement notre engagement a respecter et a appliquer les dispositions de cette declaration ;
14. Chargeons le president de la commission de soumettre des propositions concernant les differents aspects de cette declaration afin de garantir sa mise en oeuvre.

\* \* \*

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE  
DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE  
27-28 FEVRIER 2004  
SYRTE (LIBYE)**

Ext/Assembly/AU/Res.1 (II)

# RESOLUTION



## **RESOLUTION SUR HAÏTI**

**Nous**, Chefs d'Etat et de gouvernement africains, réunis à l'occasion de la deuxième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Syrte (Libye);

**Rappelant** la décision de notre Sommet d'encourager la pleine participation de la diaspora africaine à la construction de notre Union;

**Gravement préoccupés** par la détérioration rapide de la situation à Haïti, pays membre de la Communauté des nations des Caraïbes, la CARICOM;

**Prenant note** de l'initiative prise par la CARICOM de faciliter le règlement rapide de la crise actuelle à Haïti, dans le respect de l'état de droit et de la Constitution haïtienne;

**Prenant également note** de l'appel lancé par la CARICOM pour une assistance au Gouvernement de Haïti afin de permettre à ce pays de mettre un terme aux troubles, de préserver l'ordre constitutionnel et de créer des conditions propices à la fourniture de l'aide humanitaire;

**Encouragés** par la position adoptée par le Groupe parlementaire noir du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, en appui à l'initiative de la CARICOM;

1. **PRENONS L'ENGAGEMENT** d'appuyer l'initiative de la CARICOM et d'apporter toute assistance possible au peuple de Haïti ;
2. **LANÇONS UN APPEL** au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il réserve rapidement une suite favorable à la proposition que lui a soumise la CARICOM, et **INVITONS** tous les autres pays à appuyer l'initiative de la CARICOM;
3. **REAFFIRMONS** notre détermination à renforcer nos relations avec la CARICOM et le reste de la diaspora africaine;
4. **ENCOURAGEONS** le Président de l'Union africaine à suivre l'évolution de la situation à Haïti et à recommander aux organes de décision de l'Union africaine toute action qu'il jugera appropriée, après des consultations à ce sujet.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

Nous, Chefs d'état et de gouvernement, réunis les 27 et 28 février 2004, à Syrte en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne, à l'occasion de notre deuxième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, exprimons notre très haute appréciation et notre gratitude au Peuple Libyen et au Frère Muammar Gaddafi, Guide de la Jamahiriya Arabe Libyenne, pour l'accueil chaleureux et pour l'hospitalité fraternelle qu'ils nous ont réservés ainsi qu'à tous les participants à la réunion.

Nous rendons un hommage particulier au Frère Muammar Ghaddafi pour son engagement exemplaire en faveur du renforcement de l'unité et de la solidarité africaines ainsi que de la consolidation des bases de notre nouvelle union africaine.

Nous nous réjouissons des progrès encourageants réalisés depuis le lancement de l'Union africaine, notamment l'entrée en vigueur des Protocoles relatifs à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité et à la mise en place du Parlement panafricain ainsi que du lancement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Nous remercions le pays hôte pour les excellentes facilités mises à notre disposition ainsi que l'ensemble du personnel qui a contribué au succès de cette Conférence.

Fait à Syrte, le 28 février 2004